



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DE L'UE
Règlement (UE) 2016/425

L'entreprise :
O'NEAL Europe GmbH & Co. KG
Erich-Blum-Str. 33 71665
Vaihingen an der Enz
(ALLEMAGNE)

déclare sous sa seule responsabilité que les équipements de protection individuelle (EPI) décrits ci-après :

Type d'EPI : Pare-pierres pour motocyclisme tout-terrain destiné à protéger les motocyclistes contre les pierres et les débris.

Type : "0734"
(Bouclier de pierre PXR)

Catégorie d'EPI : II : Équipement de protection individuelle contre les risques "moyens".

- est conforme aux exigences en matière de sécurité et de santé du règlement (UE) 2016/425 annexe II
- est conforme à la norme technique : EN 14021:2003
Les pare-pierres pour les motos tout-terrain protègent les motocyclistes contre les pierres et les débris.
- et est identique aux EPI qui ont été soumis à l'attestation d'examen de type de l'UE

No. 636225101/OE
délivré le 19 décembre 2022 par :

Organisme Notifié n°. 0498
RICOTEST, Via Tione, 9 - 37010 Pastrengo (VR) - Italie

Vaihingen an der Enz, 16 janvier 2023

SIGNE ET TAMPON

M. Andreas Boller
(chef de produit)

O'NEAL Europe GmbH & Co. KG
Erich-Blum-Straße 33
D-71665 Vaihingen/Enz
+49 (0) 7042 - 289 00
info@oneal-europe.com
www.oneal-europe.com